

Grands taxis/Prime à la casse

L'offre du coréen Ssangyong

- Le Stavic à 210.000 DH avec exonération de la TVA

- Financement à 60% par Wafa Salaf

FIN de la période d'attentisme pour les chauffeurs de grands taxis. La prime à la casse, dont le décret a été adopté il y a un peu plus de 2 semaines, va certainement accélérer le processus de renouvellement de la flotte des grands taxis. En attendant, les constructeurs affinent leurs offres pour répondre à ce gros marché en termes de ventes et de SAV. Pour l'heure, deux constructeurs sont liés avec le gouvernement par des conventions dans ce sens. Il s'agit de Renault, qui propose son Lodgy (Dacia), fabriqué à Tanger, et Ssangyong (Stavic).

«L'élaboration des conventions a pris beaucoup de temps en collaboration avec les services concernés à la wilaya», indique l'un des opérateurs.

En vertu de la convention avec Auto Nejma (Ssangyong), les taximen pourront profiter d'avantages fiscaux (exonération de la TVA), sans compter le montant de la prime à la casse de 80.000 DH. C'est le modèle Stavic qui a finalement été retenu pour cette convention. «Nous avons établi un partenariat avec Wafa Salaf qui permettra un financement jusqu'à 60% du véhicule, étalé sur une longue durée», affirme Noureddine Yemmas, directeur commercial chez Auto Nejma, en charge de la marque Ssangyong. En outre, le client pourra profiter d'avantages multiples sur l'entretien (priorité sans rendez-vous aux taximen), ainsi que des remises sur les pièces de rechange et



Avec le Stavic, le constructeur sud-coréen Ssangyong promet des standards de confort, une bonne climatisation et des remises sur le service après-vente. Le tout à 210.000 DH avec exonération de la TVA (Ph. A.R.)

la main-d'œuvre. A noter que le Stavic, déjà adopté par des professionnels notamment pour les shuttles de transport touristique, est doté de 7 places.

«Il s'agit d'un véhicule bien coté auprès des professionnels», souligne Yemmas, qui table sur la vente de 200 modèles par an. Pour l'heure, une dizaine de véhicules à peine sont écoulés en attendant la mise en place des subventions.

Rappelons que le programme de renouvellement du parc de grands taxis ne suscite pas l'engouement des professionnels.

En effet, le niveau de cette subvention est jugé faible. Pour les taximen, les charges risquent d'augmenter avec les traites, le loyer à verser mensuelle-

ment au propriétaire de l'agrément et le carburant de plus en plus cher. Les chauffeurs de taxis réclament, à travers leurs syndicats, l'élimination pure et simple du système des agréments.

A signaler que seules les personnes dont les véhicules sont âgés de 10 ans et plus pourraient bénéficier de cette prime. A condition de renvoyer leurs anciennes voitures à la casse. Aujourd'hui, le parc auto compte 45.000 grands taxis. Ces véhicules autorisés à transporter 6 personnes en plus du chauffeur ont une moyenne d'âge de 30 ans. □

Aziza EL AFFAS